

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Déclaration d'intérêt général et d'autorisation de travaux pour le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG)
du bassin versant du Beez et de l'Ouzom
au titre des articles L211-7 et L214-1 et suivants du code de l'environnement
sur les communes d'Arbéost, Arthez d'Asson, Asson, Béost, Bruges-Capbis-Mifaget, Ferrières, Igon, Lestelle-Bétharram, Louvie-Juzon,
Louvie-Soubiron, Lys, Nay et Sainte-Colome
Du lundi 25 novembre 2024 à 9h00 au vendredi 13 décembre 2024 à 12h00**

Objet de l'enquête :

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du 28 octobre 2024 du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP), une enquête publique, d'une durée de 19 jours consécutifs, est ouverte **du lundi 25 novembre 2024 à 9h00 au vendredi 13 décembre 2024 à 12h00**, sur le territoire des communes. Elle porte sur la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation de travaux pour le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) du bassin versant du Beez et de l'Ouzom au titre des articles L211-7 et L214-1 et suivants du code de l'environnement sur le territoire des communes précitées sollicitée par le SMBGP dont le siège se trouve :
Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées – 2 av. du Président Pierre Angot – 64000 PAU.

La demande relève de la rubrique 3350 définie aux articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement.

Pétitionnaire : Monsieur Michel CAPERAN, Président du SMBGP et Monsieur Jean-Paul CASAUBON, Président de la CCVO

Lieux et siège de l'enquête :

Siège de l'enquête : commune de Bruges-Capbis-Mifaget

Lieu du projet : Arbéost, Arthez d'Asson, Asson, Béost, Bruges-Capbis-Mifaget, Ferrières, Igon, Lestelle-Bétharram, Louvie-Juzon, Louvie-Soubiron, Lys, Nay et Sainte-Colome

Désignation du commissaire enquêteur :

M. Pascal CAZENAVE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Pau par décision n°E24000094/64.

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, pendant la durée de l'enquête :

Sur support papier :

En mairie de Bruges-Capbis-Mifaget – 18 place Gaston Phoebus – 64800 BRUGES-CAPBIS-MIFAGET - pendant les heures d'ouverture des bureaux (les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00).

En mairie de Ferrières – Quartier Echartés – 65560 FERRIERES - pendant les heures d'ouverture des bureaux (les lundi et jeudi de 17h00 à 18h00).

Dans les autres mairies concernées sous la forme d'un résumé non technique pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Sur support informatique :

Sur les sites internet : <https://www.smbgp.com/actualites> ; <https://cc-ossau.fr/>

Le dossier est communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, dès la publication de l'enquête, auprès du SMBGP.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête :

- Consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en mairies ;
- Adresser un courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse du SMBGP ;
- Adresser par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : PPG.Beez-Ouzom@gmx.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique sont consultables au siège de l'enquête. Celles adressées par courriel seront également consultables au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont communicables aux frais de toute personne qui en fait la demande pendant la durée de l'enquête.

Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné **après le vendredi 13 décembre 2024 à 12h00** (date et heure de clôture de l'enquête), ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public et assurera les permanences suivantes, en mairie de :

- Ferrières le **lundi 25 novembre 2024 de 9h00 à 12h00**

- Bruges-Capbis-Mifaget le **vendredi 13 décembre 2024 de 9h30 à 12h00**

Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :

Toute personne peut prendre connaissance pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur : en mairie de Bruges-Capbis-Mifaget et Ferrières et sur le site internet du SMBGP et de la CCVO.

Décision susceptible d'être adoptée à l'issue de l'enquête publique :

La décision du Préfet des Pyrénées-Atlantiques susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général des travaux assortie du respect d'éventuelles prescriptions ou un refus.